

numéro

47Pour nous
Suivre :InternetCitykomi

9 septembre 2026

Réorganisation des Achats Services TTI

Les salarié-es ne doivent pas être mis devant le fait accompli

La direction présente son projet « d'évolution de l'organisation » des Achats Services TTI - Services, Digital and Investments – Services Purchasing. » à la seule CSSCT GTT/GTP, sans prévoir au préalable l'information-consultation du CSE.

Pourtant, ce projet modifie durablement les équipes, les périmètres d'activité, les rattachements hiérarchiques et la répartition de la charge de travail. Il concerne donc directement l'organisation et les conditions de travail des salarié-es.

La CSSCT peut étudier les conséquences du projet sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Mais elle ne peut pas se substituer au CSE, qui doit pouvoir exercer pleinement ses prérogatives.

Pour la CGT, les instances représentatives du personnel et les droits des salarié-es doivent être respectés. Une réorganisation ne peut pas être menée en mettant les élus et les salariés devant le fait accompli.

Dans un contexte déjà difficile pour les équipes, cette situation ne peut qu'accentuer la charge de travail, les inquiétudes et les risques psychosociaux.

La CGT demande :

- L'inscription rapide de ce projet à l'ordre du jour du CSE compétent ;
- Une information complète, précise et transparente ;
- Une véritable consultation avant toute décision définitive ou mise en œuvre irréversible ;
- Une évaluation sérieuse des conséquences sur l'emploi, la charge de travail, la santé et les conditions de travail.
- La mise en place d'une véritable stratégie de relocalisation et de développement des compétences.

Sur ce dossier, **la CGT a été à l'initiative et s'est coordonnée avec les autres organisations syndicales qui ont fait front commun**, afin de porter cette demande auprès de la direction.

Une déclaration commune de tous les membres de la CSSCT a été faite lors de la réunion de CSSCT extra du 24 août 2026 et au CSE du 03 septembre 2026, en voici le contenu :

« Les membres de la CSSCT GTT/GTP expriment leur désaccord sur la procédure retenue pour le projet « d'évolution de l'organisation » des Achats Services TTI - Services, Digital and Investments – Services Purchasing.

Ce projet est présenté à la seule CSSCT, alors qu'aucune information-consultation préalable du CSE n'est prévue.

Or, il modifie durablement les équipes, les périmètres d'activité, les rattachements hiérarchiques et la répartition de la charge de travail.

Les membres de la CSSCT considèrent que ce projet intéresse l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise au sens de l'article L.2312-8 du Code du travail et relève, à ce titre, des attributions consultatives du CSE.

La CSSCT peut en instruire les conséquences en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail mais, conformément à l'article L.2315-38 du Code du travail, elle ne peut se substituer au CSE dans l'exercice de ses attributions consultatives.

Cette analyse est d'autant plus nécessaire que les secteurs concernés connaissent actuellement un contexte difficile, susceptible d'accentuer les risques psychosociaux.

La participation des membres de la CSSCT à cette réunion ne vaut donc ni avis du CSE, ni validation du projet, ni reconnaissance de la régularité de la procédure.

Ils demandent l'inscription sans délai de ce projet à l'ordre du jour du CSE compétent dans le cadre d'une information-consultation, avant toute décision définitive ou mise en œuvre irréversible. »

La Direction qui se vante sur les réseaux sociaux du bienfait du dialogue social, ferait bien de s'écouter et de ne pas, une fois de plus, afficher son mépris des Instances Représentatives du Personnel !

Notre but n'est pas de contester le bien-fondé de cette réorganisation mais de nous assurer que la sécurité et la santé de toutes et tous ont bien été considérées, comme la loi nous l'autorise.

Les effets néfastes sur les conditions de travail des derniers outils informatiques déployés aux Achats ont démontré que les impacts avaient été largement sous-estimés !!

Il est donc impératif que ce dossier soit examiné précautionneusement en CSE

La CGT continuera d'agir pour faire respecter nos droits, nos emplois, notre santé et nos conditions de travail.

Elle sera toujours présente pour vous informer, vous accompagner et vous défendre.

Une question, une inquiétude ou une difficulté ? Contactez vos représentants CGT.

LA CGT, TOUJOURS À VOS CÔTÉS POUR DÉFENDRE VOS DROITS !



Agissez en adhérant à l'UGICT-CGT
Contact : Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com
Si vous voulez ou ne voulez plus recevoir nos communications,
Merci de nous le faire savoir par email

